

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1981)  
**Heft:** 578

**Rubrik:** Le point de vue de Martial Leiter

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

— La direction du PSS est jugée incapable de proposer autre chose que des solutions technocratiques bourgeoises.

— La politique du PSS se ferait à coup d'apparitions télévisées des dirigeants.

— Les journaux socialistes ne seraient guère plus socialistes que les journaux bourgeois.

— Le mouvement ouvrier est réputé faible et désarmé.

— Le PS se contenterait de tentatives pragmatiques de modifier la société bourgeoise.

— Le PS se comporterait comme un parti bourgeois. Il cautionnerait les attaques de la bourgeoisie. Il défendrait les intérêts de la bourgeoisie et non ceux des travailleurs.

d. Le groupe s'est donné les priorités suivantes: 1. Autogestion. 2. Internationalisme. 3. Unité des forces de gauche. 4. Opposition absolue à la paix du travail. 5. Retrait des socialistes du Conseil fédéral.

A ce propos, nous nous bornons à constater que les trois premières priorités ne sont pas suffisamment définies pour qu'il soit possible de se faire une opinion sur la manière dont le Groupe d'Yverdon les envisage. En revanche les deux dernières sont nettement en contradiction avec la politique du parti. Les soussignés sont d'avis que le Groupe d'Yverdon porte atteinte aux intérêts du PSS et que ses membres contreviennent à l'obligation qui résulte de l'article 3 des statuts du PSS selon laquelle les membres du PSS acceptent son programme, ses statuts et ses décisions et ne peuvent appartenir à une autre organisation politique:

1. Ils demandent en conséquence au Comité directeur du PSS de s'exprimer sur la compatibilité de l'existence du Groupe d'Yverdon dans le cadre du PSS.

2. Ils demandent au Comité directeur du PSS de s'exprimer sur le fait que le Groupe d'Yverdon sollicite l'adhésion de membres qui «s'engagent à militer dans le PS avec les membres du Groupe, pour en réaliser les objectifs». (Voir à ce sujet la brochure distribuée par le Groupe d'Yverdon lors du congrès 1980 du PSS à Genève.)

